

Conseil communautaire du mardi 28 juin 2022

Mardi 28 juin 2022, le Conseil communautaire rassemble les 73 élus du territoire autour de questions stratégiques liées à l'économie, à l'habitat, aux déplacements et à l'attractivité. Comme chaque année à cette période, les élus se pencheront sur le compte administratif de l'établissement, ses investissements continus en faveur de la transition énergétique du réseau de transport collectif par exemple, ou encore la gestion active de la dette. Autre actualité encourageante, la multiplication des projets candidats au Fonds d'Intervention Communautaire (FIC) : rénovations d'écoles, transformation de bâtiments... Les mairies réinventent leurs équipements avec le concours de ce Fonds. Lorient Agglomération montre également son agilité : des jeunes apprentis rejoignent ses équipes, des outils numériques voient le jour pour faciliter le quotidien des administrés. Au chapitre de la transition écologique, l'établissement valide la déconstruction du barrage du Ty Mat à Inzinzac-Lochrist, et poursuit son engagement dans le programme Ecod'o 3 ainsi que ses investissements pour l'amélioration du réseau d'assainissement. Concernant l'habitat, Lorient Agglomération tire le bilan de la cinquième année de mise en œuvre de son Programme Local de l'Habitat (PLH), présente la programmation du Contrat de Ville, et finalise son rapprochement des autres collectivités départementales pour créer un OPH unique. Les élus étudieront également le premier bilan de la Commission Intercommunale pour l'Accessibilité (CIA) et la révision des tarifs CTRL pour les scolaires. Enfin, pas de Conseil communautaire sans de grands projets à l'ordre du jour : le nouveau bâtiment dédié à la Course au Large, le renouvellement de la muséographie du Flore ou le réaménagement du quai de Rohan après la déconstruction de la Maison de la Mer animeront les derniers débats avant l'été.

RESSOURCES, FINANCES ET ADMINISTRATION GENERALE

Compte administratif : le bilan financier positif de 2021 *(Points 5 et 6)*

Un budget principal et 8 budgets annexes : le compte administratif de l'agglomération propose un instantané des opérations budgétaires et comptables de la collectivité sur l'année. Il convient de rappeler le contexte spécifique de l'exercice 2021. Le budget 2021 avait été qualifié d'« extra-ordinaire » du fait de la crise sanitaire qui a fortement contraint les budgets de fonctionnement, de la nécessité d'une action publique plus que jamais volontariste et d'un engagement à préserver les capacités futures à agir de Lorient Agglomération pour pouvoir mettre en œuvre le projet de territoire.

Le compte administratif de Lorient Agglomération présente le rapprochement des prévisions inscrites au budget des réalisations effectives en dépenses et recettes, ainsi que les résultats comptables de l'exercice : en dépenses et recettes, budget par budget, par section au sein de chaque budget (section d'investissement et section de fonctionnement). Plus claire et synthétique sur les principaux enjeux financiers de la collectivité, le compte administratif s'accompagne d'une note retraçant les informations financières essentielles. Cette présentation annuelle entre dans le cadre de la loi NOTRe et des nouvelles dispositions créées sur la transparence et la responsabilité financière des collectivités territoriales.

Les membres du Conseil communautaire sont invités à arrêter le compte de l'exercice échu. Sur 2021, le compte administratif consolidé s'élève à **323,427 M€ en dépenses** et **352,109 M€ en recettes**, pour un **résultat global excédentaire de 11,65 M€**, contre **5,83 M€** sur l'exercice précédent. Un résultat très positif marqué par une maîtrise des charges de fonctionnement, une forte progression des recettes et un haut niveau d'investissement.

1. Budget principal

L'exercice 2021 s'inscrit dans un contexte sanitaire et économique inédit. Lorient Agglomération a ainsi été amenée à renforcer les acteurs socio-économiques de notre territoire, préserver nos futures capacités à investir, avoir une gestion agile et responsable en privilégiant la maîtrise des dépenses de fonctionnement et favoriser la compétitivité des entreprises et maintenir le pouvoir d'achat sans augmenter la pression fiscale.

Le budget principal recense les dépenses et recettes dans le champ des compétences de Lorient Agglomération : développement économique, maritime et touristique ; développement de l'enseignement supérieur et de la recherche ; aménagement de l'espace communautaire ; protection et mise en valeur de l'environnement ; politique du logement et du cadre de vie ; politique de la ville ; voirie d'agglomération ; équipements culturels et sportifs... Le budget principal est financé par les dotations de l'Etat, les impôts locaux et les recettes de services rendus aux usagers. L'investissement est essentiellement financé par l'autofinancement et l'emprunt.

Recettes : une stabilité malgré les craintes des conséquences de la crise Covid

Les **recettes réelles de fonctionnement** s'élèvent à **140,15 M€** en 2021, soit une **progression de près de 4 %** par rapport à 2020, après une baisse de 2% l'année dernière. La dotation générale de fonctionnement (DGF) reste légèrement inférieure à l'exercice précédent, à **15,462 M€** (contre 15,658 M€ en 2020). Cette dotation se compose de deux parts : la dotation intercommunalité avec prise en compte du critère de revenu/habitant, à **4,746 M€** ; la dotation de compensation en légère baisse de 2% à **10,716 M€**.

Le Fonds de Péréquation des ressources communales et intercommunales (FPIC), mis en place depuis 2012, s'élève à **2,435 M€**, soit une hausse de 104 k€.

Globalement, **les recettes fiscales**, sont en progression (+1,75%) à **96,91 M€**. On note notamment l'augmentation marquée des recettes au titre de la **taxe d'habitation**, malgré l'application de la réforme. En effet, depuis 2021, Lorient Agglomération perçoit une fraction de TVA (**30,6 M€**) en remplacement du produit issu de la taxe d'habitation sur les résidences principales. Cette recette évolue donc maintenant en fonction de la dynamique nationale de la TVA et affiche une progression de **plus de 11%** par rapport à 2020. Cependant, l'établissement perçoit toujours la taxe d'habitation sur les résidences secondaires à hauteur de **2,6M€** en 2021. Pour la fiscalité des entreprises, on note une diminution du produit encaissé de CFE (cotisation foncière des entreprises) à **16.730 M€** (-9%), et la baisse du produit de la CVAE (contribution sur la valeur ajoutée des entreprises) à **11,4 M€** (-7%) dues à la crise Covid et au ralentissement de l'activité économique. La taxe d'enlèvement des ordures ménagères progresse légèrement à **24,20 M€** (+1,52%).

Les produits des services, du domaine et ventes diverses s'élèvent à **7,458 M€**, en nette progression (+21,73%).

Les **recettes réelles d'investissement** totales s'élèvent à **39,6 M€**, à près de 68% de consommation sur les 58,3 M€ de total inscrit. Les subventions d'investissement perçues représentent **2,881 M€** (contre 2,946 en 2020) et portent notamment sur les aménagements du PEM, le projet HIT, le parking sud de la gare, ou encore le Haras d'Hennebont. L'excédent capitalisé est de **15,7M€** au CA 2021.

Dépenses : une politique volontariste d'investissements soutenus en faveur du territoire

Les **dépenses réelles d'investissement** s'élèvent à **53 M€**, dont une légère augmentation des dépenses d'équipement à 27,98 M€ (contre 26,90 M€ en 2020), et avec un taux de consommation à 74,9%. Lorient agglomération poursuit sa politique d'investissements structurants pour le territoire en soutenant de grands projets comme : la construction de la station d'épuration (STEP) du port de pêche (4,40 M€), la réhabilitation du parc locatif social (3,54 M€), l'aide au secteur locatif (2,50 M€), le syndicat mixte du port de pêche Lorient Keroman (1,46 M€), la gare PEM (1,20 M€), ou la seconde tranche de la Base sous-marins (1,02 M€).

Les **dépenses réelles de fonctionnement** globalement maîtrisées qui se maintiennent à **109,58 M€** (+3% par rapport à 2020), avec un taux d'exécution de 95%. Avec une consommation de 26,89 M€ (contre 25,18 M€ en 2020), les charges à caractère général connaissent une relative stabilité. Les dépenses progressent de 6,76 % entre 2021 et 2020 en raison de l'impact de la crise sanitaire sur le fonctionnement courant, des indices de révisions des marchés publics des contrats en cours, de la prise en charge des crédits des partenariats sportifs non pris en charge par le BP 2020 et des contraintes fortes liées à la compétence « ordures ménagères ».

La progression des taux de réalisation des dépenses par rapports aux inscriptions prévues (95,27 % en 2021 contre 92 % en 2020) montre la fin du ralentissement imputable à la crise du Covid 19. Les charges de personnel s'élèvent à 26,11 M€ en 2021 contre 25,11 M€ en 2020.

Dettes : la bonne solvabilité de l'établissement

L'épargne brute dégagée en 2021 est de **30,57 M€** (contre 28,59 M€ en 2020). L'amélioration de l'épargne brute, conjuguée à la stabilité de l'encours de dette (101.5 M€), donnent un ratio d'endettement à **3,32 ans**. La dette de Lorient Agglomération est bien **sécurisée**, puisque **97.97%** de cette dette est positionnée sur le niveau A1 selon la charte de bonne conduite Gissler.

Pour 2022, Lorient Agglomération poursuivra **l'optimisation de sa dette** en saisissant toutes les opportunités sur les marchés, notamment en arbitrants systématiquement taux fixes contre taux indexés et en interrogeant un grand nombre de prêteurs à chaque consultation bancaire. La typologie de contrats souscrits sera dépendante de la nature des biens financés et de leur durée d'amortissement. Dans le contexte actuel de taux, les emprunts à taux fixes pourraient être privilégiés pour le financement des biens durables. Les emprunts à taux variables étant plus indiqués pour des financements temporaires puisqu'ils permettent une sortie de l'emprunt sans pénalités.

2. Budgets annexes

Le budget annexe des transports urbains porte sur les dépenses du réseau de bus et de transport maritime à 37,7 M€. Les dépenses d'investissement de 5,02 M€ (+23%) portent essentiellement sur la transition énergétique du parc de bus et de bateaux. Ces dépenses sont financées par les recettes commerciales et surtout par le versement transport acquitté par les entreprises pour un montant de 42,05 M€ de recettes réelles de fonctionnement.

Les budgets annexes de l'eau et de l'assainissement retracent les dépenses relatives à la production et à la distribution d'eau potable, et à la collecte et au traitement des eaux usées. Pour l'eau potable, les dépenses de fonctionnement reculent à 16,38 M€ (-18%), tandis que les recettes, financées par les usagers des services, accusent une baisse de 10% à 25,25 M€. Concernant l'assainissement collectif, les budgets restent stables en fonctionnement, tandis que l'investissement bondit à 10,74 M€ en recettes (+321%) et 10,47 M€ en dépenses (+49%). Parmi les principaux programmes : la refonte de l'usine de production d'eau potable de Beg Minio (Ploemeur), les travaux sur les usines d'eau potable et sur les ouvrages de stockage de l'eau, le renouvellement des réseaux.

Le budget annexe des ports de plaisance porte sur la gestion des ports exercée par la SELLOR pour le compte de Lorient agglomération dans le cadre d'une délégation de service public. Les recettes de fonctionnement progressent de 15% à 2,79 M€. Les dépenses de fonctionnement augmentent de 65% à 517 k€. Les dépenses d'équipements s'inscrivent dans la continuité à un niveau élevé de plus de 6 M€, en faveur des projets des ports de Keroman, Port-Louis et Lorient.

Le budget annexe des parcs d'activité économique s'intéresse à l'aménagement de ces parcs, assuré par Lorient Agglomération en régie. Les recettes réelles de fonctionnement 2021 s'élèvent à 339 044,12 €, constituées notamment de ventes de terrains aménagés à Pen Mané pour 67 590,00 € et au Parc Technologique de Soye pour 115 675,00 €, et de la subvention pour Kergoussel Caudan d'un montant de 148k€. Les dépenses réelles de fonctionnement s'élèvent à 1 354 601,32 € (1 176 868,03 € au CA 2020). Les recettes réelles d'investissement s'élèvent à 1 380 000 €. Les dépenses réelles d'investissement (remboursement de capital de dette) s'élèvent à 355 206,92 €.

Le budget annexe de la ZAC Gare, pour laquelle Lorient Agglomération est aménageur, a été créé en 2014. Les dépenses réelles de fonctionnement d'un montant de 145 540,35 € (139 624,80 € en 2020) recouvrent les intérêts de la dette pour 11 616,86 k€ et les dépenses concourant à la viabilisation des terrains, pour 133 629,77 €. Les recettes réelles d'investissement d'un montant de 290 000,00 € portent sur un emprunt destiné à financer les dépenses concourant à la viabilisation du foncier. Les dépenses réelles d'investissement s'élèvent à 139 430,20 € participant au remboursement du capital de la dette.

Le budget Energies, créé en 2018, est géré en régie à seule autonomie financière. Il retrace les activités de production et de vente d'énergie. Les recettes de fonctionnement sont de 1,04 M€ (-32%) et sont issues principalement de la vente de biogaz à 80%, mais aussi de la gestion des CEE pour 12%. Les dépenses réelles de fonctionnement d'un montant de 810 947,79 € sont en forte diminution. La principale dépense concerne le contrat de prestation de la Wagabox (production de biogaz) qui s'est élevé à 420 K€. En 2021, les charges de personnel représentent 120 K€ (contre 116K€) en 2020.

Fonds d'Intervention Communautaire *(Points 7 à 10)*

A Inguiniel, la commune va entamer la rénovation énergétique de l'école et sollicite le Fonds d'Intervention Communautaire (FIC). Au titre du FIC aux ruralités, on retrouve à nouveau une demande d'Inguiniel, mais aussi de Caudan, Groix, Lanvaudan, Larmor-Plage et Port-Louis. Aménagement de jardins familiaux, rénovation des chapelles ou de la mairie, création d'une halte de randonnée, installation d'une aire de stockage des déchets, création d'une couveuse artistique... Autant de projets structurants pour les communes et tout le territoire.

Performance énergétique pour l'école d'Inguiniel

Entre 80 et 95 enfants fréquentent l'école publique Nicole Rousseau dans le bourg d'Inguiniel. L'équipement vieillissant, malgré une précédente rénovation énergétique en 2013, nécessite des travaux importants sur ses 3 bâtiments. L'objectif des travaux est de repenser l'organisation et l'usage des espaces, mais aussi de rénover l'ensemble : reprise des toitures et isolation des sols de 2 bâtiments, comblement du vide sanitaire, remplacement des huisseries, protection contre les émissions de radon, installation d'une vidéo surveillance. Le projet doit permettre de réduire les déperditions de chaleur grâce à une meilleure isolation, et d'utiliser pleinement les capacités du réseau de chaleur auquel l'école est raccordée. Un programme vertueux sur le plan énergétique et pour le confort de ses usagers, en cohérence forte avec les ambitions communautaires. La commune d'Inguiniel sollicite un fonds de concours de 107 200 € au titre du FIC. Le budget global du projet est évalué à 843 000 € HT.

Des jardins partagés à Caudan

25 jardins familiaux de 50m² dédiés à la culture potagère, deux abris de jardin collectifs, des cheminements aménagés, des aires de stationnements : c'est le projet présenté par la commune de Caudan qui sollicite une aide au titre du FIC aux ruralités. Installés dans le quartier de Lenn Sec'h, ces jardins partagés seront gérés par une association, avec animations et espaces dédiés aux écoles. Un projet à la fois pédagogique, solidaire et pratique. Le coût prévisionnel de l'opération est de 88 300 € HT, dont un montant de 25 000 € d'aide FIC aux ruralités.

Rénovation des chapelles et de l'église de Groix

Après des actions de restauration patrimoniale menées en 2018 et 2019, la commune de Groix souhaite poursuivre les rénovations en ciblant les bâtiments les plus dégradés. Il s'agit notamment des chapelles de Locmaria, de Quelhuit, du Mené, de la Trinité et de l'église du bourg qui subissent des infiltrations d'eau à cause de toitures en très mauvais état. Les travaux porteront sur la rénovation de ces toitures et de l'étanchéité, afin de préserver et valoriser le patrimoine de l'île. Pour un coût prévisionnel de 242 670 € HT, la commune sollicite l'enveloppe maximale du fonds de concours à 70 000 € du FIC aux ruralités (conformément au règlement d'attribution pour une commune de typologie « rural autonome peu dense »).



Une halte de randonnée à Lanvaudan

Alors que la commune de Lanvaudan développe les circuits de randonnée sur son territoire afin de valoriser son riche patrimoine, un nouveau projet vient compléter l'offre avec la réalisation d'une halte de randonnée couverte pour piétons et vélos. La réhabilitation d'une ruine sur une friche située à proximité du GR 341 servira de base au programme : l'édifice transformé accueillera des tables et des bancs, un point d'eau, un stationnement pour les cyclistes et un point info. En parallèle, la commune envisage d'acheter du mobilier urbain supplémentaire pour équiper différents sites : abords des circuits de randonnée, aires de jeux, skate-park, terrain multisports, etc. Pour cette opération évaluée à 36 545 € HT, la commune sollicite 12 941 € au titre du FIC aux ruralités. Les travaux devraient être terminés courant juillet, pour la saison estivale.



Valoriser les déchets à Larmor-Plage

A proximité immédiate des services techniques de Larmor-Plage à Quéhelo, la mairie a fait l'acquisition d'une parcelle de près de 9 000 m² avec le projet d'y installer une plateforme de stockage des déchets. Le site sera réservé aux services techniques qui pourront y trier les déchets liés aux services publics : produits de tontes, branchages issus d'élagages, algues récoltées sur la plage, broyats de bois, autres matériaux liés aux dépôts sauvages et aux reflux de la mer. Cet espace de stockage des déchets permettra de mieux les valoriser, notamment par le compostage et la méthanisation, et de limiter leur transport avec un outil de proximité. La commune de Larmor sollicite une aide de 25 000 € HT au titre du FIC aux ruralités, sur un budget prévisionnel de 367 762 € pour transformer la friche actuelle et l'aménager.

Une couveuse artistique à Port-Louis

Transformer d'anciennes écuries en un lieu artistique, c'est le projet porté par la mairie de Port-Louis. Les anciennes écuries de la promenade Henri François Buffet étant en trop mauvais état pour être utilisées en salle communale, une réfection complète est programmée. Par ailleurs, la commune est fréquemment sollicitée par les artistes et associations culturelles du territoire. L'objectif est donc de créer un nouvel équipement culturel polyvalent : une couveuse artistique, lieu de résidence et de création pour des projets autour de la danse, du théâtre, des arts plastiques. L'équipement pourra également accueillir des événements : conférences, projections, expositions, ateliers... Le coût prévisionnel de l'opération est de 93 333 € HT, dont 25 000 € sollicités par la commune au titre du FIC aux ruralités.

Par ailleurs, dans le contexte actuel d'inflation, le Conseil communautaire veut ajouter la possibilité, pour les communes, de solliciter à nouveau Lorient Agglomération, par demande expresse, pour le financement complémentaire d'un projet ayant déjà bénéficié du FIC ou du FIC aux ruralités.

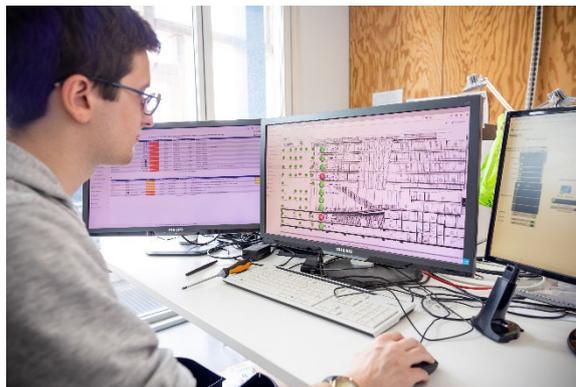
Depuis 2018, le Fonds d'Intervention Communautaire (FIC) offre un soutien financier aux communes qui en font la demande et pour soutenir des projets structurants : création d'une web TV à Larmor-Plage, agrandissement de la cantine scolaire à Caudan, services en ligne à Cléguer, mise en lumière du patrimoine à Port-Louis... Les projets montrent la diversité des initiatives et l'utilité de ce fonds pour leur réalisation. Pour sa deuxième phase de déploiement (2021-2023), le FIC dispose d'une enveloppe de 2,5 M€.

En complément, le FIC aux ruralités a été créé fin 2021 afin d'accompagner des projets de développement territorial. Ce FIC Ruralités est doté d'une enveloppe globale d'1 M€ pour 2022-2025 et s'articule autour de deux axes : le maillage territorial (services et équipements), l'alimentation et le cadre de vie (produits locaux et verdissement).

Emploi des jeunes : des apprentis à Lorient aggro *(Point 11)*

Bac Pro, Bachelor ou Master : 8 étudiants de divers niveaux vont rejoindre les apprentis déjà en poste dans les services de Lorient Agglomération. Ces jeunes viennent construire leur expérience professionnelle et mettre en pratique leurs apprentissages théoriques au sein de la collectivité. Trois nouveaux postes sont même créés pour la rentrée 2022.

Lorient Agglomération emploie régulièrement des jeunes en contrats d'apprentissage issus de diverses formations. L'objectif est de permettre aux étudiants, de 16 à 29 ans, de mettre en application leurs connaissances théoriques tout en préparant un diplôme, et de percevoir un salaire. Pour l'établissement, l'accueil de ces apprentis est l'occasion de les accompagner dans leur professionnalisation, de former de futurs collaborateurs et de participer à l'activité économique locale. Les jeunes sont ainsi accueillis dans des services et des spécialités très hétérogènes, du service informatique au conseil énergétique en passant par le graphisme ou la prévention des déchets...



Conformément aux délibérations des 11 octobre 2013, 13 décembre 2016, 18 février 2018 et 29 juin 2021, Lorient Agglomération a décidé de conclure 8 contrats d'apprentissage d'une durée de 1 à 2 ans. Afin d'offrir davantage d'opportunités aux jeunes, 3 nouveaux contrats sont proposés à la prochaine rentrée, soit 11 contrats au total, dont 3 sont en cours et seront prolongés.

Le contrat d'apprentissage est un contrat de droit privé par lequel l'employeur s'engage à rémunérer l'apprenti et à lui assurer une formation professionnelle complète, dispensée pour partie en entreprise et pour partie au centre de formation. Cette formation en alternance est sanctionnée par la délivrance d'un diplôme ou d'un titre. La rémunération versée tient compte de l'âge de l'apprenti et de sa progression dans le cycle de formation.

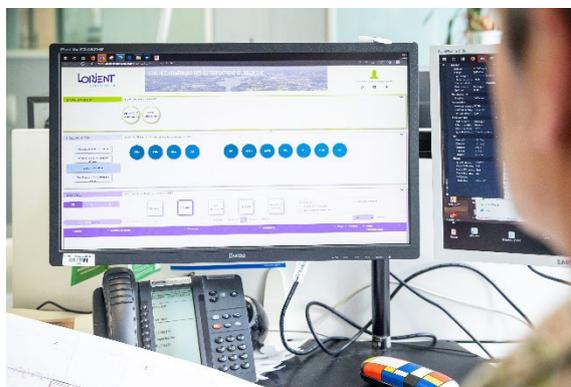
FEDER : une aide européenne pour développer le numérique (Point 13)

Le Fonds européen de développement régional (FEDER) permet de financer des actions en faveur de l'usage du numérique auprès d'un large public : développement du Très Haut Débit, amélioration de la couverture mobile,ancements de services ou applications mobiles... Lorient Agglomération sollicite une aide de 98 000 € pour son projet d'outils numérique d'urbanisme et de gestion de la relation aux usagers.

Lorient Agglomération dépose une demande de subvention FEDER au titre du contrat de partenariat Europe-Région- Pays de Lorient 2014-2020 pour une opération de « développement des usages numériques sur le territoire communautaire - actions en direction des usagers, entreprises et citoyens ». **Le coût prévisionnel de l'opération est estimé à 167 895 €, et la collectivité sollicite une subvention FEDER de 98 230 € mobilisable auprès de la Région Bretagne.** Ce projet porte principalement sur 2 objectifs : le guichet numérique d'autorisation d'urbanisme (GNAU), et le développement de la gestion de la relation aux usagers (GRU).

Urbanisme : un guichet numérique pour simplifier les procédures

Depuis le 1^{er} janvier 2022 et conformément à la loi Elan, l'agglomération s'est dotée d'un nouveau logiciel pour proposer un service en ligne, disponible tous les jours et 24h sur 24. Cet outil numérique permet de déposer simplement les permis de construire ou d'effectuer une demande de certificat d'urbanisme. La dématérialisation de ce service libère également du temps pour optimiser les échanges avec les partenaires comme les notaires, fournisseurs de fluides, architectes, etc.



Relation aux usagers : multiplier les points de contact

L'objectif est de développer des outils à destination des usagers afin de mieux informer et de traiter les attentes, questions et besoins exprimés. L'application mobile Lorient mon aggro, lancée en 2019, sera améliorée pour proposer davantage de services. Un *chatbot* viendra compléter cette offre pour répondre aux questions les plus fréquentes à toute heure : collecte des déchets, questions liées à l'eau ou à l'assainissement pour les usagers. Le *chatbot* utilise les données de Lorient Agglomération et l'intelligence artificielle pour apporter des réponses pertinentes et adaptées. Alors que le Très Haut Débit se déploie, il reste encore

des zones peu équipées ou mal couvertes. Afin de mieux les identifier, Lorient Agglomération souhaite établir une cartographie sur l'indice de fragilité numérique de son territoire. Enfin, l'établissement souhaite s'équiper pour assurer la captation vidéo de qualité des Conseils communautaires ou tout autre événement se déroulant à la Maison de l'Agglomération.

AMENAGEMENT, MOBILITES ET HABITAT

Commission Intercommunale d'accessibilité : bilan 2021 des actions et initiatives locales (Point 18)

Profitant de la belle dynamique du projet Handicap Innovation Territoire (HIT), la Commission Intercommunale d'Accessibilité (CIA) installée en 2021 engage son action en faveur du renforcement de l'accessibilité et de l'inclusion. Son premier bilan annuel met en avant les actions et projets réalisés et en cours sur le territoire.

La CIA œuvre pour favoriser l'accessibilité universelle du territoire et des services publics, construire une société inclusive et renforcer la place de l'utilisateur au cœur de l'action publique. Installée au printemps 2021, et composée de 65 membres, la nouvelle CIA est présidée par Claudine Debrassier, élue de Lanester. 4 groupes de travail ont été créés pour explorer 4 thématiques : information et communication ; bâtiments et logements ; loisirs, sport, tourisme et culture ; espaces publics et déplacements. L'action de la CIA rejoint et complète celle du projet HIT qui se décline en 61 opérations sur 8 ans. La CIA présente donc son premier rapport annuel qui dresse un état des lieux des actions en faveur de l'accessibilité et du handicap selon 3 thématiques : la concertation et l'implication des acteurs, le renforcement de l'accessibilité du territoire, les actions en faveur de l'inclusion.



Concertation : avancer ensemble

En vue d'établir et de développer un dialogue permanent avec toutes les parties prenantes du handicap, la CIA travaille étroitement avec les élus locaux des communes, responsables des installations et équipements (voiries, ERP) mais aussi des actions sociales et culturelles. Des temps d'échanges ont été organisés entre la Présidente de la CIA et les élus en charge de l'accessibilité afin de partager les initiatives et bonnes pratiques, mais aussi de prendre en compte les difficultés locales. 13 communes ont déjà participé sur les 25 du territoire. Par ailleurs, les membres de la CIA ont participé activement à la concertation préalable à la constitution du Projet de Territoire : 22 personnes sont intervenues pour évoquer l'accessibilité et l'inclusion, 2 thèmes intégrés au enjeux stratégiques du Projet de Territoire.

Accessibilité : aller plus loin

La CIA œuvre pour le renforcement de l'accessibilité du territoire, aussi bien dans l'habitat privé que dans l'habitat social, les équipements publics, la voirie.

Concernant les logements privés, Lorient Agglomération mène différentes actions : pour adapter les logements, accompagner les usagers, proposer un soutien financier. 118 diagnostics autonomie ont été réalisés gratuitement et 82 dossiers accompagnés. Dans le parc social, Lorient agglomération soutient le développement d'une offre de logements adaptés et évolutifs : les bailleurs sociaux peuvent notamment bénéficier d'une aide de 80% du montant des travaux plafonnée à 4 000 €. En 2021, 26 logements ont bénéficié de cette subvention pour un montant total de 61 110 € et 4 ascenseurs ont été installés (100 000 € d'aides). Sur les 17 704 logements locatifs sociaux du territoire, près de 3 000 sont accessibles, dont 644 adaptés soit 3.63% du parc. En complément, dans le cadre du projet HIT, un ergothérapeute a été recrutée afin de rapprocher l'offre des personnes en perte d'autonomie.

Concernant les ERP (établissements recevant du public), les travaux de mise en accessibilités des 75 équipements communautaires se poursuivent jusqu'en 2024 (plan d'action sur 9 ans, 2M€) : 12 établissements ont reçu leur attestation d'accessibilité, 14 sont en cours de finalisation, 9 sont

vendus. Sur l'ensemble du territoire, près de 1 700 établissements ont déposé une attestation de conformité.

Enfin, le grand projet concerne la voirie et les déplacements avec la création d'une base de données d'accessibilité par les services de Lorient Agglomération : un outil cartographique innovant permettant de connaître l'accessibilité d'une chaîne de déplacements, mis à jour en temps réel, avec calculateur d'itinéraire multimodal. Une collecte des données de terrain est programmée à partir de septembre 2022 sur une période de 2 ans. Sur le réseau de transport en commun, le schéma directeur d'accessibilité aux transports publics prévoit 344 points d'arrêts prioritaires devant être rendus accessibles : les travaux se poursuivent sur ces points par les communes. En parallèle, ses sessions d'accompagnement des PMR à l'usage des lignes régulières seront programmées en 2022 afin d'améliorer leur autonomie. Ces actions viennent en complément du service PMR qui transporte à la demande 133 usagers par mois. Une rampe d'accessibilité a également été testée sur 2 navires et devrait être généralisée aux autres bateaux-bus du réseau.

Inclusion : sensibiliser et informer

Selon une enquête sur la perception du handicap menée par l'agence Audélor fin 2020, 52% des habitants du territoire déclarent avoir un proche en situation de handicap, 73% estiment que les entreprises sont réticentes à l'embauche et 50% sont d'accord avec l'idée que les innovations liées au handicap peuvent être créatrices d'emploi. Mais seulement 25% considèrent le territoire comme étant en pointe pour l'intégration des personnes en situation de handicap, et autant considèrent qu'elles sont mieux intégrées dans la société. La progression est donc encore largement possible, et en interne, Lorient Agglomération a participé à l'opération *DuoDay* avec 9 duos formés d'agents et de personnes en situation de handicap. Concernant les activités de loisirs, la collectivité propose déjà 24 balades « confort » accessibles (disponibles sur l'application Rando Bretagne Sud) qui seront bientôt disponibles en format papier. Le territoire poursuit la labellisation Tourisme et handicap de ses équipements touristiques (offices de tourisme, golf de Quéven, Cité de la Voile, Sous-marin Flore...) et ses actions pour sensibiliser les acteurs publics et privés. Sur les pontons de Lorient La Base et du port du Kernével, un système de levage des fauteuils roulant a été installé à destination des adhérents du CNL qui pratiquent la voile handisport.

Transports en commun : nouvelle tarification « scolaire » (Point 20)

Pour mieux inciter les jeunes à préférer les transports en commun, Lorient Agglomération revoit sa tarification à 173,50 € par an pour tous les « scolaires », de l'école au lycée. Cette nouvelle catégorie scolaire permet d'inclure les lycéens de plus de 16 ans qui ne pouvaient pas bénéficier du tarif étudiant.

Avec la mise en place des nouveaux tarifs du réseau CTRL au 1^{er} janvier 2021, les jeunes bénéficiaient de 3 tarifs annuels :

- Moins de 16 ans : 173,50 €
- 16-25 ans : 306 €
- Etudiants : 100 €

Cette tarification semblait incohérente vis-à-vis des jeunes de plus de 16 ans, lycéens et pas encore étudiants, qui voyaient leur abonnement presque multiplié par 2 jusqu'à leur entrée en études supérieures.

Or, les abonnements dits « solidaires » représentent 44% des 17.9 millions de voyages annuels, soit davantage que les abonnements commerciaux (41%). Parmi eux, on remarque 3 types d'abonnements plébiscités : les moins de 16 ans représentent 39%, les Jeunes de 16 à 25 ans 31%, et les plus de 25 ans sont 23%. Une part importante des abonnements 16-25 ans concerne les lycéens qui ne disposent pas de ressources financières propres.



Il est donc proposé de rétablir une cohérence d'ensemble en créant une nouvelle catégorie « scolaire » : elle comprend les élèves du primaire de plus de 4 ans, les collégiens et les lycéens sans limite d'âge. Cette catégorie bénéficiera du tarif de 173.50 € par an (pour le plein tarif).

Le réseau CTRL a accueilli 17.9 millions de voyages sur ses lignes en 2021.

Sur le réseau de Lorient Agglomération, les abonnements génèrent la plus grande part des voyages : 15.21 millions, soit 85% du total, contre 2.53 millions (14%) pour les occasionnels ; les titres intermodaux génèrent quant à eux moins de 1% des voyages.

PLH : bilan 2021, la poursuite de l'effort de production de logements neufs et de rénovation du parc ancien (Point 23)

Constructions, autorisations d'urbanisme, événements : le bilan de 2021, 5^e année du PLH adopté en 2017, montre la progression des actions en faveur de l'habitat et du logement social pour un budget global de 24,5 M€.

Adopté en 2017, le premier Programme Local de l'Habitat (PLH) de la nouvelle intercommunalité à 25 communes, repose sur 3 orientations :

- Développer une offre d'habitat qui conjugue construction neuve et réhabilitation du parc ancien,
- Promouvoir un habitat durable et solidaire,
- Renforcer la gouvernance pour mener solidairement la politique de l'habitat.



Ces orientations sont traduites dans 21 fiches actions et mobilisent un budget de 37,7 millions d'euros sur 6 ans (2017-2022).

Pour 2021, la production neuve enregistre 661 logements mis en chantier, soit une moyenne de 982 mises en chantier par an depuis 2017 (pour un objectif de 1100 logements). 32% de ces constructions neuves sont des logements collectifs. On note également 1871 autorisations d'urbanisme, dont 282 logements sociaux agréés (hors NPNRU*), soit 15% des autorisations.

Des actions ciblées ont aussi ponctué l'année, notamment la mise en révision du PLH 2023-2028, assurée en régie. 6 petits déjeuners PLH ont réuni élus et techniciens des communes pour évoquer l'amélioration du parc privé, les fondamentaux du PLH et la lutte contre la vacance et le mal logement. Un quatrième appel à projet a été lancé pour la construction d'un immeuble R+3 à ossature bois. Concernant l'accompagnement, 259 ménages ont été aidés pour la réalisation de travaux de réhabilitation (soit près de 404 000 € de budget), et Lorient Agglomération a élargi ses aides aux ménages aux revenus intermédiaires et supérieurs, aux propriétaires bailleurs et copropriétés. Des actions visant ces copropriétés ont été engagées avec recrutement d'une personne dédiée. Au chapitre de la solidarité, la prise en charge des personnes sans domicile s'est accélérée avec le programme « logement d'abord », l'agence AUDELOR a lancé un observatoire du logement étudiant, et un ergothérapeute a été recrutée pour le volet habitat du projet HIT*.

Par ailleurs, face aux augmentations du coût de la construction et aux exigences de la RE2020, le prix de vente entre promoteurs et bailleurs a été revalorisé à 1750 € le m² (prix plafond), avec complément prévu pour les équipements de confort (cave, parking, garage).

Fin 2021, l'engagement de dépenses d'investissement monte à près de 24,5M€, ce qui reste dans l'enveloppe prévisionnelle de près de 29M€ prévue pour les 5 premières années du Programme Local de l'Habitat.

Cependant, les importants programmes de réhabilitation prévus par les bailleurs, ainsi que la préprogrammation prévoyant l'agrément d'environ 634 logements sur 2022, laissent présager que l'enveloppe globale prévisionnelle sera bien consommée.

*NPNRU : Nouveau programme national de renouvellement urbain

HIT : Handicap Innovation Territoire

Fusion des OPH morbihannais : un nouveau syndicat mixte du logement social à l'échelle du Morbihan (Point 25)

Le Conseil départemental du Morbihan et les agglomérations de Vannes et de Lorient créent ensemble un syndicat mixte ouvert de logement social. Cette structure est un préalable nécessaire au rattachement du futur OPH* Morbihan Habitat, issu de la fusion des 3 opérateurs publics existants, avec un objectif : améliorer l'organisation et l'efficacité d'action de l'opérateur sur le territoire.

Crise sanitaire, conséquences économiques de la guerre en Ukraine, pression foncière, télétravail et recherche de qualité de vie : autant de facteurs qui mettent en tension le marché de l'immobilier dans le Morbihan et plus particulièrement dans le secteur de Lorient Agglomération. Cette tension enraye le parcours résidentiel et rend encore plus difficile l'accès au logement social, alors que la demande est croissante. Dans le même temps, la concentration du secteur de l'habitat social et le contexte concurrentiel obligent à revoir la stratégie des opérateurs publics pour mieux résister : la loi Elan de 2018 impose le regroupement des organismes de logement social gérant moins de 12 000 logements locatifs sociaux (LLS), afin de les rendre plus efficaces dans leur gestion et ainsi construire et rénover plus de logements sociaux.

Chiffres clés :

Lorient Habitat : 11 470 logements, 160 salariés, 25 communes
Vannes Golfe Habitat : 8 222 logements, 139 salariés, 34 communes
Bretagne Sud Habitat : 13 815 logements, 200 salariés, 203 communes

C'est pour répondre à ces enjeux que les 3 OPH du Morbihan ont décidé de fusionner avec transfert universel de leurs patrimoines. Première étape : les 3 Offices Publics de l'Habitat (OPH) du Morbihan se sont regroupés au sein d'une société de coordination agréée en mai 2020, SC Morbihan Habitat (SCMH). Afin de finaliser la fusion, les collectivités de rattachement actuelles des 3 OPH (Département du Morbihan, Golfe du Morbihan-Vannes agglomération, Lorient Agglomération) doivent maintenant créer un syndicat mixte ouvert de logement social. Cette structure accueillera le futur OPH, Morbihan Habitat , au 1er janvier 2023.

Les missions de Morbihan Habitat porteront sur le développement de l'offre locative sociale, la réhabilitation du parc ancien, le renouvellement urbain, l'amélioration de la relation aux locataires, la diversification des activités des offices, le déploiement de moyens innovants. Avec cette fusion, l'objectif est aussi la mutualisation de moyens, y compris sur des thèmes annexes au cœur de métier (aménagement, habitat spécifique, vente de patrimoine, accession) ou sur des projets innovants. Les collectivités garderont la main sur les politiques de l'habitat qui les concernent et des implantations locales de proximité.

**office public de l'habitat*

Le syndicat mixte ouvert est constitué pour une durée illimitée entre le département du Morbihan, GMVA et Lorient Agglomération. Il est administré par un comité syndical composé de dix-huit délégués, et son rôle sera de fixer l'effectif du conseil d'administration de l'OPH rattaché et de désigner ou solliciter la désignation des administrateurs le composant.

Contrat de Ville : 436 000 € pour la programmation 2022 (Point 28)

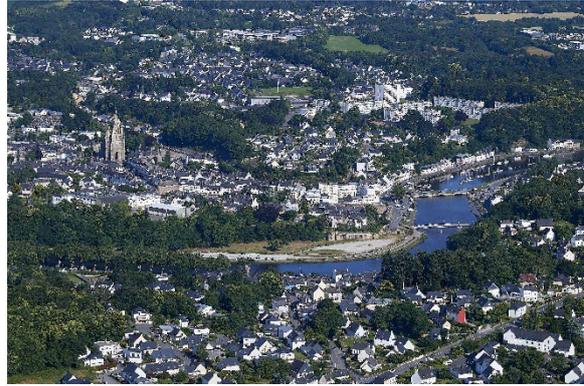
6 quartiers prioritaires sont concernés par le Contrat de Ville à Lorient, Lanester et Hennebont. La programmation 2022, dotée d'une enveloppe de 436 000 €, continue de mettre l'accent sur la cohésion sociale, l'accompagnement vers l'emploi et l'amélioration du cadre de vie.

Signé le 11 juillet 2015, le Contrat de Ville de Lorient agglomération concerne 6 quartiers prioritaires : Kennedy, Kergohic, Kerhouais (Hennebont), Centre-ville, Kerfréhour (Lanester), Kervéanec-Nord, Polygone-Frébault, Bois du Château et Kerguillette Petit Paradis (Lorient). Pour la programmation 2022, l'enveloppe octroyée par l'Etat est de 435 933 € (stable depuis 2017), répartis en fonction des quartiers concernés :

- 50 732 € pour Hennebont
- 84 347 € pour Lanester
- 300 854 € pour Lorient

Les villes et Lorient Agglomération contribuent également aux actions dans ces quartiers via leurs financements de droit commun, des moyens humains et techniques, leurs politiques publiques.
Le coût total des 132 actions retenues sur les 6 quartiers et de 4,7 M€.

A Hennebont, 35 actions ont été retenues, dont 26 pour la cohésion sociale, pour un coût de 967 000€.
A Lanester, 29 actions ont été retenues avec priorité à l'emploi, l'éducation, le vivre ensemble, la santé et la mobilité. Le total des coûts est de 1 022 947 €. Enfin à Lorient, 68 actions ont été retenues en faveur de l'insertion par l'emploi et la formation, la lutte contre la violence intra familiale, la lutte contre les addictions, la maîtrise de la langue française et de l'outil numérique... Plus de 2,7 M€ sont estimés pour réaliser ces actions.



Le contrat de ville 2015-2020 a été prolongé une première fois jusqu'en 2022. Du fait des élections et de la nécessité d'évaluer le dispositif avant une prochaine contractualisation, il est reconduit une deuxième fois jusque fin 2023.

Crédits spécifiques de Lorient Agglomération

En tant que chef de file de la politique de la ville, Lorient Agglomération accompagne les communes et apporte un soutien particulier notamment via des crédits spécifiques pour 6 actions de la thématique emploi et développement économique. Lorient Agglomération soutient notamment :

- **CitésLab** (Hennebont, Lanester, Lorient) pour aider à la création d'activités économiques dans les quartiers : 4 300 €
- **Boutik Ecole**, initiée par BGE, pour tester une activité commerciale : 1 000 €
- **Ailes vers l'emploi** (Lorient) destinée aux femmes de Bois du Château : 1 500 €
- **Ateliers de rénovation d'appartement** (AFPA Lorient) : 1 000 €
- **Route de l'emploi** (AGORA à Hennebont, Lanester et Lorient) avec accompagnements des demandeurs d'emploi : 2 000 €
- **ALESI vers l'emploi** (Lorient) pour de nouveaux moyens de recrutement et de l'accompagnement vers l'insertion professionnelle : 500 €

Politique de droit commun

Au titre de ses crédits de droit commun, Lorient Agglomération soutient :

- La Mission Locale avec une subvention de fonctionnement de 702 129 € pour 2022
- Les Compagnons bâtisseurs avec une subvention de fonctionnement de 67 000 €
- D'autres associations intervenant dans le développement économique et la création d'emploi (55 000), du logement et de l'habitat (73 000 €)
- La Boutique de droit : 25 000 €
- ALOEN : 229 500 €

Par ailleurs, Lorient Agglomération agit transversalement via ses politiques publiques locales en faveur du logement, des économies d'énergie, du développement économique, de l'innovation, de l'accès au numérique et au Très Haut Débit, etc.

3 programmes majeurs en lien avec les quartiers prioritaires

Par la mise en œuvre du **Programme Local de l'Habitat**, la collectivité contribue activement à l'application de la Politique de la Ville et au soutien de ses quartiers prioritaires. La programmation prévisionnelle prévoit la **réhabilitation de 757 logements sociaux**, dont 330 à Hennebont, 223 à Lanester et 204 à Lorient, pour un montant global de subventions de 5 677 500 € à la charge de Lorient Agglomération.

La **rénovation urbaine** des quartiers de Bois du Château (Lorient, intérêt national), de Kervéanec Nord (Lorient, intérêt régional) et de Kerfrehour-Châtaigneraie (Lanester, intérêt régional) dans le cadre du NPNRU* permettent de redessiner la ville et les quartiers. L'année 2022 verra la finalisation du plan guide opérationnel de Bois-du-Château en vue de sa validation par l'ANRU*, la conception et les premiers travaux d'aménagement des espaces publics et de nouvelles démolitions de logements sociaux en entrée de quartier. Pour Kervéanec Nord et Kerfrehour-Châtaigneraie, les équipes de maîtrise d'œuvre seront sélectionnées dans le courant de l'année pour la conception des espaces

publics, tandis que les bailleurs poursuivent la réhabilitation thermique des logements. Un pavillon sera détruit à Kervénanec Nord pour de futurs aménagements.

Enfin, la restructuration du **réseau de transport urbain** vient renforcer les liens entre les quartiers et la ville, les services et les équipements. Les lignes de bus structurantes distribuent directement les quartiers et le centre-ville, ainsi qu'un système urbain secondaire à Hennebont-Inzinzac-Lochrist. Le nouveau réseau déployé depuis 2019 permet de relier les quartiers prioritaires aux principaux équipements : mairies, gare, lycées, centres commerciaux, université...

**NPNRU : nouveau programme national de renouvellement urbain
ANRU : agence nationale pour la rénovation urbaine*

Politique de la Ville : développer la solidarité

La Politique de la Ville affiche 2 ambitions fortes : la réduction des écarts de développement entre les quartiers défavorisés et leurs unités urbaines et l'amélioration des conditions de vie de leurs habitants. Éducation, emploi, logement et cadre de vie : la politique de la ville est transversale et dispose de moyens d'intervention spécifiques. Les quartiers prioritaires sont identifiés selon un critère : la part de la population ayant un revenu inférieur à **11 250 € par an**. En France, **1 514 quartiers** situés dans **859 communes** sont concernés. L'intervention des pouvoirs publics dans ces quartiers est formalisée dans un cadre partenarial, le **contrat de ville**.

Conclu à l'échelle intercommunale pour six ans, le contrat de ville repose sur **trois piliers** :

- la **cohésion sociale** : soutien aux associations et aux équipements sociaux, culturels ou sportifs pour favoriser le lien social ;
- le **renouvellement urbain et le cadre de vie** : réhabilitation ou reconstruction de logements sociaux, soutien aux copropriétés et accession à la propriété, réalisation d'équipements collectifs et développement de l'attractivité des quartiers ;
- le **développement économique et l'emploi** : faciliter l'insertion professionnelle des habitants.

TRANSITION ECOLOGIQUE

Inzinzac-Lochrist : un ambitieux plan écologique pour le Kersalo (Point 29)

Afin de d'assurer la bonne migration des poissons et le transit des sédiments, et après l'étude de plusieurs scénarios en concertation avec les acteurs concernés, Lorient Agglomération décide de restaurer totalement la continuité écologique du Kerolin qui contribuera à des gains notables en termes de biodiversité. Cela conduit à la destruction du barrage de Ty Mat à Inzinzac-Lochrist. Cette décision entre dans le cadre de la compétence GEMAPI (gestion des milieux aquatiques et la prévention des inondations) de la collectivité.

Construit pendant la Seconde Guerre Mondiale et inutilisé depuis les années 2000, le barrage de Ty Mat à d'Inzinzac-Lochrist, est situé sur le cours d'eau du Kerolin appelé localement Kersalo. S'il ne sert plus à la production d'eau potable, l'ouvrage constitue cependant un obstacle à la remontée des poissons migrateurs et des autres espèces piscicoles, ainsi que pour le transit des sédiments.



Dans le cadre de sa compétence GEMAPI, Lorient Agglomération, propriétaire du barrage, souhaite mettre le site en conformité afin de restaurer la continuité écologique et sédimentaire. L'étude préalable réalisée en 2020 et 2021 a permis de dresser un état des lieux et de proposer 3 scénarios :

- Le maintien du site dans son état actuel avec l'installation d'un nouveau dispositif de franchissement des poissons ;
- Un arasement partiel avec abaissement du plan d'eau de 2,5 mètres et création d'une passe à poissons ;
- L'effacement total avec démolition du barrage après vidange progressive.

C'est ce troisième scénario qui a été retenu par les membres du Comité de Suivi car il permet une restauration complète de la continuité écologique (piscicole et sédimentaire) et des gains en termes de biodiversité. Ce scénario aura aussi un impact sur le paysage et les points de vue depuis les cheminements : la vallée retrouvera son caractère originel avec une zone humide jouant pleinement

son rôle bénéfique sur la qualité et la préservation de la ressource en eau. Le coût estimé de ce projet est de 600 000 € TTC, dont 80 % de subventions par l'Agence de l'Eau et le Département du Morbihan.

ECOD'O 3 : un pas de plus vers une meilleure gestion de l'eau (Point 33)

Entreprises, industriels, sociétés de service liées au tourisme, agriculteurs : tous sont vulnérables face au manque d'eau. Afin de les sensibiliser et de les accompagner vers une consommation raisonnée de l'eau, Lorient Agglomération participe au programme ECOD'O.

Changement climatique, pollutions, sécheresse, biodiversité : l'eau est au cœur des préoccupations et subit de nombreuses pressions. Le programme ECOD'O, piloté par la CCI du Morbihan, fédère différents partenaires (Région Bretagne, Agence de l'Eau Loire Bretagne, Direction Départementale des Territoires et de la Mer et Direction Départementale de la Protection des Populations) autour des questions d'usage de l'eau. Depuis fin 2019, le programme ECOD'O vise donc à sensibiliser les acteurs économiques, industriels et touristiques à la bonne gestion de la ressource. Lorient Agglomération, par sa compétence en matière de production et de distribution d'eau potable, participe à son suivi et à sa mise en œuvre.



Après les premières actions de sensibilisation des entreprises et d'accompagnement vers une gestion optimisée de l'eau, le programme entre dans sa troisième phase. ECOD'O vise maintenant un déploiement régional, le rapprochement avec le monde agricole et la poursuite des actions engagées et concluantes, comme les diagnostics des installations et consommations en entreprise ou les ateliers et événements. Alors que ce nouveau programme ECOD'O 3 doit débiter en juin 2022, la participation financière et technique de Lorient Agglomération est demandée : **10 000 € pour les diagnostics et accompagnements ; 20 000 € pour mener une expérimentation d'économie circulaire de l'eau sur le territoire.**

Dès son premier acte, le programme ECOD'O a rencontré un vif intérêt de la part des entreprises industrielles et touristiques : 30 entreprises, dont 5 sur Lorient Agglomération, ont bénéficié de diagnostics de leurs installations et de leurs consommations en vue de définir les actions nécessaires à une meilleure gestion. Un guide des bonnes pratiques compile les retours d'expérience de 30 entreprises.

Assainissement : l'agence de l'eau soutient les efforts d'investissements de Lorient Agglomération (Point 34)

10,5 millions d'euros : c'est la somme engagée chaque année par Lorient Agglomération pour mettre à niveau son réseau d'assainissement. Des travaux ambitieux sont ainsi prévus entre 2022 et 2024 pour sécuriser les ouvrages et les réseaux d'assainissement et des eaux pluviales urbaines. Ce projet est soutenu par l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne et dans le respect des orientations du schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux (Sdage) du bassin Loire-Bretagne.

Lorient Agglomération gère, pour les 25 communes du territoire, l'ensemble des réseaux d'assainissement collectifs et des eaux pluviales urbaines. Alors que la gestion de l'eau est un enjeu majeur de qualité de vie et environnementale, la collectivité veut assurer le bon fonctionnement de ses équipements et plus particulièrement de ses réseaux d'assainissement. Un récent diagnostic a en effet montré que certains réseaux destinés aux eaux usées sont régulièrement sujets à des surcharges hydrauliques, surtout quand s'additionnent les eaux pluviales et les remontées de nappes. Ces surcharges entraînent une usure prématurée des conduites et des équipements, avec des conséquences sur la performance des stations d'épuration et des risques de déversements vers le milieu naturel.

Lorient Agglomération a donc décidé d'élaborer un schéma directeur d'assainissement collectif des eaux usées et de porter ses investissements en assainissement des eaux usées à hauteur d'environ 10,5 M€/an (contre 6,8 M€ les années précédentes). Les travaux concernent plus particulièrement les communes de Larmor-Plage, Lorient, Hennebont, Inzinzac-Lochrist et Ploemeur.

Ploemeur est spécialement concernée puisque la commune, très étendue, conjugue une proportion importante d'habitations raccordées avec des linéaires de réseaux conséquents, et de multiples ouvrages de pompage.

L'accord de programmation entre Lorient Agglomération et l'agence de l'Eau Loire-Bretagne prévoit les actions et travaux à réaliser pour un montant total de près de 12 M€ HT, dont 4.137 M€ d'aides soit 35% du total. Le Conseil départemental du Morbihan est également susceptible d'accompagner une large majorité de ces projets en complément.



DEVELOPPEMENT ET ATTRACTIVITE DU TERRITOIRE

Bâtiment Course au Large : lancement du programme de construction (Point 36)

Sur plus de 3 500 m², les hangars à bateaux et la Maison des Skippers viendront compléter l'écosystème dédié à la course au large sur le site de Lorient La Base. Le projet s'enrichit en intégrant les bureaux du port, alors que le programme de construction est lancé pour un budget de 6,38 M€.

Voté en octobre 2021, le projet architectural du nouveau bâtiment dédié à la course au large à Lorient la Base évolue. Installé sur l'emplacement de l'ancien bâtiment du Défi français, le programme est destiné à accueillir une Maison des skippers et un hangar technique pour les équipes de course au large. Le bâtiment sera donc consacré à l'accueil de l'association Lorient Grand Large et des skippers, mais aussi aux teams pour y assembler et stocker leurs Imoca ou même Ultim. A la demande de Lorient Agglomération, il doit maintenant intégrer les bureaux du port en mutualisant certains espaces et en optimisant les locaux communs. Pour rappel, les bureaux du port de Lorient La Base sont actuellement installés dans des locaux précaires et vétustes près du musée sous-marin Tour Davis. Ils ont fait l'objet d'une étude de rénovation en 2019 pour une enveloppe de plus d'1M€.



L'intégration des bureaux du port permettra donc d'optimiser les coûts de construction et de libérer l'espace près du musée Tour Davis. La surface du futur bâtiment sera augmentée de 441 m² avec une amélioration notable des espaces de la Maison des Skippers et des circulations. L'enveloppe globale du programme modifié est portée à 6.38 M€, dont près de 5 M€.

Par délibération du 12 octobre 2021, le Conseil communautaire a désigné en qualité de lauréat du concours d'architecture et d'ingénierie pour la construction d'un bâtiment dédié à la course au large en vue de l'attribution d'un marché public négocié de maîtrise d'œuvre, le groupement : AGENCE BOHUON BERTIC ARCHITECTES groupement avec B.A-BOIS bureau d'études atlantique / AERIUS / ARMOR ECONOMIE / ALHYANGE.

Quai de Rohan : de nouveaux aménagements pour relier la ville à l'estacade

(Point 37)

Alors que les locaux vétustes de la Maison de la Mer ont été déconstruits, la ville de Lorient va entamer des travaux pour rendre le site à la circulation piétonne, le long du bassin. Dans ce contexte, Lorient Agglomération propose la révision des tarifs d'occupation du domaine public sur cet emplacement.

Située entre le centre-ville de Lorient et la capitainerie, le long du bassin du port de plaisance sur le quai de Rohan, l'ancienne Maison de la Mer laisse un vide. Cet emplacement privilégié va être nettoyé et transformé pour retrouver son attractivité. Par ailleurs, le site occupe le domaine public maritime, dont Lorient Agglomération est le concessionnaire pour le compte de la Région Bretagne concédante et percevait, jusqu'à récemment, une redevance pour les occupations commerciales de la Maison de la Mer.



Après la déconstruction du bâtiment, la ville de Lorient va réaliser des travaux d'aménagement provisoire : sécurisation du site, requalification de l'espace public et ouverture aux promeneurs. Le site devrait également pouvoir accueillir des activités saisonnières dans des structures modulaires. En vue de cette évolution, Lorient Agglomération propose de revoir la grille tarifaire pour l'occupation de la zone en deux phases :

- La gratuité pendant les travaux (au titre de l'article L 2125-1 §1 du Code Général de la Propriété des personnes publiques)
- Une redevance fixée à 3 % des recettes générées par les occupations commerciales (puisque la Ville louera ces espaces et en assumera les charges)

Dans le cadre d'un projet plus vaste de réaménagement des quais jusqu'à l'embarcadère, cette première étape prévoit déjà l'organisation de l'ancien site de la Maison de la Mer pour en faire un mail piétonnier et animé. Des plantations de pins maritimes, du gazon, des graminées et des bandes pavées herbées habilleront le paysage. Du mobilier urbain permettra de faire une pause près de l'eau et des conteneurs accueilleront les activités commerciales saisonnières dès cet été.

Sous-marin Flore : une muséographie renouvelée pour 2025 (Point 41)

Une mission secrète à bord du sous-marin Flore et au sein du musée, 350 m² dédiés aux expériences et manipulations, une enquête documentée, une plongée dans l'histoire et dans le quotidien des sous-marinières : la future muséographie s'annonce expérientielle et immersive.

Ouvert en 2010, le sous-marin Flore-S645 et son musée attirent près de 80 000 visiteurs chaque année à Lorient La Base. Mais après 12 ans d'activité, la muséographie montre des signes habituels d'essoufflement : manque d'interactivité, vieillissement des supports, attentes nouvelles des visiteurs... Afin de repenser le parcours muséographique, l'étude de programmation est réalisée par les cabinets Lamaya et Ida Concept, avec le soutien d'un comité scientifique composé d'un représentant de la Marine Nationale, de l'association des anciens sous-marinières du Pays de Lorient (MESMAT), du service Patrimoine de Lorient et du président du musée sous-marin.



Un projet plus technique et immersif

A l'issue de l'étude de programmation, un nouveau scénario a été élaboré pour replacer la Flore au centre de l'expérience muséographique : le sous-marin est traité comme un prisme, une porte d'entrée vers différents thèmes que sont l'ingénierie et le rôle stratégique des sous-marinières, la vie à bord, le contexte historique de la Guerre Froide, le site (K2 et base) depuis la fin de la Seconde guerre mondiale jusqu'à sa fermeture. Sur la forme, **le visiteur devient acteur** de sa visite : il doit mener une **mission secrète** sur les différents espaces du musée et du sous-marinières, relever des témoignages, manipuler et manœuvrer... La visite sera enrichie d'objets authentiques et de nombreux témoignages audio et vidéo mis à disposition par le MESMAT. Ce projet vise un public familial (qui représente plus de 70% des visiteurs), avec l'objectif de présenter des informations à la fois historiques et techniques, tout en rendant une dimension humaine à l'expérience.

Repenser les espaces

Pour remettre en scène l'espace muséographique, c'est l'ensemble du site qui doit être transformé. De nouveaux aménagements des espaces accueil, billetterie et boutique permettront un meilleur accueil du public et la gestion des flux, avec notamment une boutique plus grande et un sas introductif à la visite. Dans le parcours de découverte, plusieurs espaces seront proposés : les sous-marins dans la Guerre Froide ; les secrets de la Flore ; les secrets de la base des sous-marins. Enfin, les travaux porteront également sur les espaces fonctionnels (sanitaires, bureaux, stockage...).

La livraison du nouveau parcours de visite est prévue pour le premier trimestre 2025 pour un budget global prévisionnel de 1,5 M€ HT.

Le nouveau scénario a été imaginé avec la volonté de proposer une expérience immersive, en rapport avec l'histoire du sous-marin Flore dans la Guerre Froide, et des Hommes qui ont partagé et vécu son aventure. Le tout en complémentarité avec les autres équipements de Lorient La Base (musée sous-marin, visites du K3 et de la base des sous-marins).

Quéven : suppression de la ZAC de la Croix du Mourillon (Point 43)

Afin de préserver l'intégrité écologique et agricole du site, la qualification de ZAC pour la Croix du Mourillon à Quéven est annulée et la zone d'intervention réduite. Un simple permis d'aménager sera requis pour poursuivre l'aménagement de la zone d'activités.

A proximité immédiate de la départementale, au croisement des axes commerciaux et des déplacements des habitants, le site de la Croix du Mourillon à Quéven a été identifié comme particulièrement stratégique pour le développement économique dès 2009 et l'extension de la zone d'activités a été déclarée d'intérêt communautaire en 2010 pour une création de la ZAC (zone d'aménagement concertée) votée en 2016. Le projet portait sur 27ha composés de friches, de terres agricoles et d'une partie en zone humide.

Cependant, l'enquête publique liée à la procédure de déclaration d'utilité publique (DUP) avait déjà donné lieu à un avis défavorable, notamment à cause de l'impact du projet sur l'activité de 3 exploitations agricoles. En parallèle, de multiples contraintes sont venues s'ajouter, comme le diagnostic d'archéologie préventive qui donnera lieu à la sanctuarisation de 7ha pour fouilles archéologiques, la difficulté d'acquérir les terrains, l'évolution du contexte...

En 2021, le périmètre a été réduit aux acquisitions déjà réalisées avec le retour des parcelles hors périmètre en agricole et le retrait de la zone de 7ha de fouilles archéologiques. Les aménagements aussi doivent évoluer : préférer la continuité des déplacements avec Quéven, repenser le découpage des parcelles et les équipements publics.

Au fil du temps, le projet évoluant, il ne correspond plus à l'opération de ZAC initiale et la procédure ne semble plus adaptée : le permis d'aménager, plus simple, plus rapide et moins lourd administrativement, sera davantage approprié pour finaliser le projet. Lorient Agglomération propose donc de supprimer définitivement la ZAC de la Croix du Mourillon.

Agriculture : des exploitations clés en main (Point 46)

Afin de maintenir une activité agricole dynamique sur son territoire, Lorient Agglomération participe au dispositif La Ceinture Verte pour proposer des exploitations maraîchères clés en main aux porteurs de projets. Un outil complémentaire aux aides déjà en place pour favoriser une production locale et la relocalisation alimentaire.

Avec la Charte de l'agriculture et de l'Alimentation du Pays de Lorient, le Projet Alimentaire Territorial qui privilégie les producteurs locaux, les soutiens financiers à l'installation (environ 30 chaque année), et les aides à la certification bio, Lorient Agglomération agit déjà pour maintenir et

développer une agriculture locale et de qualité, encourager les circuits courts, valoriser les produits locaux et de saison.

Cependant, pour les professionnels, les freins à l'installation restent nombreux : disponibilité des terres agricoles, investissements nécessaires, délais de mise en œuvre du projet... C'est pour les aider à contourner ces freins que La Ceinture Verte, structure d'échelle nationale, propose des fermes clés en main : 2 ha de qualité maraîchère, système d'irrigation complet, serres de 1500 m², 100 m² de bâtiment d'exploitation, hangars tunnel. Seuls le matériel et les consommables restent à la charge des porteurs de projet, avec possibilité de les financer par la dotation jeune agriculteur (DJA).



Ces fermes équipées sont destinées aux porteurs de projet qui souhaitent s'installer en maraîchage bio. La Ceinture Verte propose également un dispositif d'accompagnement technico-économique pour aider les porteurs de projet à viabiliser leurs exploitations au cours des premières années qui s'avèrent cruciales (taux d'échecs observés de l'ordre de 50% au cours des 5 premières années). L'objectif est de faciliter et de simplifier les démarches d'installation pour les candidats au maraîchage. A terme, c'est tout le circuit alimentaire local qui est soutenu.

Comme l'ont déjà fait les territoires de Pau, Valence, Limoges ou Le Havre, Lorient Agglomération souhaite donc accompagner le groupe coopératif La Ceinture Verte dans la création d'une Société Coopérative d'Intérêt Collectif (SCIC), par actions simplifiée à capital variable, avec le soutien de la Chambre d'Agriculture Régionale de Bretagne. L'ensemble des acteurs du territoire investit dans les champs agricoles et alimentaires pourront rejoindre le dispositif comme associés. Grâce à ce dispositif, Lorient Agglomération vise 5 à 10 installations maraîchères par an. En contrepartie d'une cotisation mensuelle, les candidats bénéficient d'un accompagnement technico-économique par La Ceinture Verte.

La Ceinture Verte fournit des fermes maraîchères équipées et un appui technique à la production et la vente en contrepartie d'une cotisation mensuelle. Les maraîchers restent indépendants tout en étant intégrés dans un collectif : ils deviennent membres des sociétés coopératives d'intérêt collectif (SCIC) de La Ceinture Verte et participent à leur gouvernance. La Ceinture Verte s'adresse à des maraîchers déjà formés, avec au moins une saison complète d'expérience. Les conditions d'installations proposées sont adaptées pour des porteurs de projets capables de réaliser 30 000 € de chiffre d'affaires la première année et 70 000 € à terme. www.laceintureverte.fr

Contact presse Lorient Agglomération :

Myriam Breton-Robin - 02 90 74 73 68 - 06 01 19 30 08 mbretonrobin@agglo-lorient.fr

<https://www.lorient-agglo.bzh/actualites/espace-presse/>

